

DÉLIBÉRATION n° CAC-21-02-2019-01 DU CONSEIL ACADÉMIQUE



Séance du 21 février 2019

Élections des membres usagers de la Section disciplinaire
du Conseil académique compétente à l'égard des usagers

Le Conseil académique en formation plénière

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu les candidatures présentées en Conseil académique ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Sont élues par leurs pairs en qualité de membres du Collège 4° des usagers de la Section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers :

Madame Amandine BON, *en qualité de titulaire*
Madame Agathe BONNEL, *en qualité de titulaire*
Madame Lia PAGES, *en qualité de titulaire*

Madame Kimberley PIRONNET, *en qualité de suppléante*
Madame Coralie SORLI, *en qualité de suppléante*
Madame Anne-Laure GIZARD, *en qualité de suppléante*

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

13 votants		
	Pour	12
	Contre	0
	Blanc	1

Article 3 : Dispositif

Sont élus par leurs pairs en qualité de membres du Collège 4° des usagers de la Section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers :

Monsieur Kévin CAMPANA, *en qualité de titulaire*
Monsieur Guillaume HERRAULT, *en qualité de titulaire*
Monsieur Mathieu MULLER, *en qualité de titulaire*

Monsieur Jonathan BRISSON, *en qualité de suppléant*
Monsieur Lucas AUPY, *en qualité de suppléant*
Monsieur Valentin XICLUNA, *en qualité de suppléant*

Article 4 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

13 votants		
	Pour	9
	Contre	3
	Blanc	1

Fait à Poitiers, le 21 février 2019
La Présidente de séance du Conseil académique en formation plénière,
Présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Vice-présidente en charge de la Formation,

Virginie LAVAL